

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

ACADEMIE NATIONALE DE FOOTBALL

DIRECTION GENERALE

DEPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION
ET DES FINANCES

SOUS DIRECTION DU BUDGET



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

NATIONAL FOOTBALL ACADEMY

GENERAL DIRECTORATE

DEPARTMENT OF ADMINISTRATION
AND FINANCE

SUB DEPARTMENT OF BUDGET

DECISION N° 2026/003 /D/ANAFOOT/DAF/SDB/2026 du 13 MAY 2026

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE CONSECUTIVE A LA DEMANDE DE COTATION N° 001/DC/ANAFOOT/DG/CIPM/2026 du 27 MARS 2026

POUR LE SERVICE DE GARDIENNAGE DES INSTALLATIONS, DES BIENS ET PERSONNES DE DE L'ACADEMIE NATIONALE DE FOOTBALL (ANAFOOT).

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2018/014 du 15 Juillet 2018 relative à l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives ;

Vu la loi n° 2017/010 du 12 Juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;

Vu le décret n° 2014/363 du 25 Septembre 2014 portant création de l'Académie Nationale de Football ;

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n° 00000226/MINMAP/MINFI du 6 août 2013 fixant les indemnités de session des Président, Membres et Secrétaires des commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2017/244 du 24 Mai 2017 portant nomination du Directeur Général de l'Académie Nationale de Football (ANAFOOT);

Considérant les nécessités de service.

Décide :

Article 1^{er} : L'Entreprise ci- après désignée est retenue comme adjudicataire de la demande de cotation relative à la prestation susmentionnée :

Soumissionnaire	Nature de la prestation	Montant TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
PROTECT SECURITY SARL B.P 31244 Yaoundé Tel : 222 314 604 677 800 370	Gardiennage des installations, des biens et personnes de l'Académie Nationale de Football (ANAFOOT)	11 591 100	Douze (12) mois

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout ou besoin sera. /-

Yaoundé, le 13 MAY 2026

Ampliation :

- MINMAP (pour information) ;
- ARMP (pour publication) ;
- P/CIPM/ANAFOOT ;
- Intéressé (à titre de notification) ;



LE DIRECTEUR GENERAL,

now Ngachu

